

Prenez un marchand qui envoie de l'avoine aux Etats-Unis. Il a besoin de riz et de tabac pour son commerce en Canada. Croyez vous qu'il lui sera plus avantageux de vendre son avoine pour de l'argent que de l'échanger pour du riz et du tabac? Certainement non.—Mais l'on me dira, s'il avait acheté son riz et son tabac avec de l'argent, il les aurait achetés à meilleur marché. Dans ce cas, il vous faudra faire le même raisonnement pour sa vente et dire que s'il avait vendu son avoine pour de l'argent il l'aurait vendu meilleur marché. L'un revient à l'autre.

Au temps de la vente, l'avoine, vaut tant sur le marché; le riz et le tabac, tant. Les prix sont toujours connus de ceux qui commercent, et payer sur le champ ce que l'on achète avec des produits, c'est payer au comptant tout aussi bien que si l'on payait avec de l'or en barre. Celui qui vend le riz pour de l'avoine ne court pas le risque qu'occasionne le crédit et il peut toujours revendre immédiatement son produit le prix qu'il l'a payé, car il règle invariablement son prix d'achat sur le prix courant du marché. De même, celui qui achète le riz, le revend au prix du marché Canadien, en l'échangeant pour du bois, du blé, de la potasse etc., articles sur lesquels il retirera un profit raisonnable, si ses opérations sont faites avec jugement et bonheur, et au moyen desquels il multipliera son capital, tout aussi bien que s'il n'avait vendu que pour de l'argent.

Supposez encore que votre marchand ait vendu son avoine pour de l'argent et qu'il rapporte son argent en Canada; une fois rendu ici, son argent ne vaudra pas plus qu'à New-York, il ne fera aucun profit et en dépensera même une partie pour ses frais de voyage en revenant. Au contraire, s'il achète du riz, à New-York, pour la somme de \$1,000; une fois rendu à Montréal, ses \$1,000 au-